



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe VAN ROYE.

Présents : Monsieur Christophe VAN ROYE, Madame Huguette AUTIN, Monsieur Gérard VINGTROIS, Madame Simone RENOUF, Monsieur Daniel YOUNG, Madame Emilie CHAUVIN, Madame Catherine BOUDET, Monsieur Jérôme VICQUELIN, Monsieur Thierry LEONNEC, Madame DANIEL Valérie, Monsieur Philippe ISABELLE, Monsieur Jordan LECHEVALLIER, Madame Gratielle PHILIPPE.

Absents : Monsieur François DE BOURGOING et Madame Rose-Marie PÉRRÉE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marlène GERARD a donné pouvoir à Madame Emilie CHAUVIN.
Monsieur Dominique BIHEL a donné pouvoir à Madame Huguette AUTIN.
Monsieur Nicolas MARIE a donné pouvoir à Madame Simone RENOUF.
Madame Laëtitia TURGIS a donné pouvoir à Monsieur Philippe ISABELLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2021 Secrétaire de séance : M. Jérôme VICQUELIN

Délibération n° **2021/92**

Objet : TARIFS 2022 – PHOTOCOPIES

Rapport de Mme RENOUF – adjointe en charge des finances :

Mme RENOUF donne lecture des tarifs proposés par les membres de la commission des finances qui se sont réunis le 29 novembre 2021.

Photocopie noir et blanc A4 sur papier standard de 80gr/m ² uniquement (la copie)	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3 sur papier standard de 80gr/m ² uniquement (la copie)	0,25 €

Photocopie couleur A4 sur papier standard de 80gr/m ² uniquement (la copie)	0,50 €
Photocopie couleur A3 sur papier standard de 80gr/m ² uniquement (la copie)	0,60 €

Pour les associations apportant leur papier, les photocopies en noir et blanc seront gratuites, les photocopies couleurs resteront payantes, au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés par la commission des finances.

Certifié exécutoire,

Fait à Port-en-Bessin-Huppain, le 17 décembre 2021

Signature électronique

Le Maire,

Christophe VAN ROYE